

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 01 décembre 2014

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY, Myriam VIENOT et Franck VILLEMMAIN

Excusés :

Secrétaire de séance : Myriam VIENOT

Départ d'Anne-Lise GASNER à 20h25

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 novembre 2014 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune, actuellement dotée d'une carte communale, d'élaborer un PLU afin de :

- maîtriser le développement urbain de la commune et de son organisation en s'appuyant sur les disponibilités foncières de l'espace urbanisé,
- définir et organiser les zones d'extension à vocation d'habitat et y prévoir des orientations d'aménagement,
- d'assurer une gestion économe du foncier pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels de valeur,
- préserver la qualité paysagère, le patrimoine bâti ou naturel du territoire communal,
- encourager la mixité de l'habitat en permettant la diversité des logements.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

Considérant que l'établissement d'un PLU aurait un intérêt évident pour une gestion du développement durable communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de prescrire l'établissement d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- de lancer la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme

Cette concertation revêtira la forme suivante :

- Moyens d'information à utiliser :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- réunion publique avec la population,
- dossier disponible en mairie,

- Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- possibilité d'écrire au maire

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU. A l'issue de cette concertation, M. le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

- De donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU.
- De solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration du PLU.

Conformément à l'article L123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet,
- aux présidents du conseil régional et du conseil général,
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture,

et sera transmise :

- aux communes limitrophes : Les Ecorces, Fournet-Blancheroche, Les Fontenelles, Bonnetage, Saint-Julien les Russey et Maiche
- aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale directement concernés Communauté de Communes du Pays de Maiche

Conformément à l'article R 123-24 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal.

3. *Projet de travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité d'éclairage public et de télécommunication Rue du Capitaine Treilhes (2° tranche) et suppression du poste cabine haute « village »*

Dans le but de poursuivre l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication Rue du Capitaine Treilhes, Monsieur le Maire propose de valider les deux « Avant-Projets Sommaire » réalisés par le SYDED (Syndicat d'Electricité du Doubs).

Sachant que les travaux d'assainissement Rue du Capitaine Treilhes (2° tranche) seront réalisés en 2015, ces travaux d'enfouissement interviendraient en 2016.

L'estimation financière de l'avant-projet sommaire des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication est de 341 250.00 € TTC, dont 164 020.00 € TTC à la charge de la commune.

L'estimation financière de l'avant-projet sommaire des travaux de suppression du poste cabine haute « village » est de 50 500.00 € TTC, dont 15 125.00 € TTC à la charge de la commune.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du Maire et l'autorise à signer l'ensemble des documents afférant à ces projets.

4. Travaux dans l'appartement communal N°2 au 03 Grande Rue :

Suite au courrier du locataire de l'appartement communal N°2 au 03 Grande Rue annonçant son départ, la commission « Bâtiment et patrimoine » a visité l'appartement afin de constater si des réparations étaient nécessaires avant de trouver un nouveau locataire.

Au vu de la situation, la commission propose de rénover la totalité des sols, des plafonds et des murs, ainsi que le changement de la baignoire. Elle propose de retenir :

- l'entreprise ROMAIN Jean-Michel des Fontenelles (25) pour la rénovation des murs et des sols pour un montant de 9 356.00 € HT.
- l'entreprise BARBALAT de Maiche (25) pour le changement de baignoire pour un montant de 1 304.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

5. Achat d'un Vidéoprojecteur :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité le Crédit Agricole afin d'obtenir une subvention correspondant à un projet lié à l'éducation. L'attribution d'une somme de 1 000.00 € nous a été accordée. C'est pourquoi il est proposé l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran de projection portable sur trépied qui pourra servir aux différents services de la Mairie.

Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise WAGNER d'Exincourt (25) pour un montant de 1062.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

6. Création d'un site internet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Communication » a travaillé sur la possibilité de créer un site internet pour notre commune.

La commission propose de retenir la prestation suivante :

Hébergeur : la Routes des Communes pour un montant annuel de 250.00 € HT.
Maintenance et actualisation du site minimum une fois par semaine : Entreprise AUBRY David de Cernay-l'Eglise (25) pour un montant de 95.00 € HT par mois.

Après délibération à l'unanimité moins 1 contre, le Conseil Municipal valide la proposition et invite la commission à travailler sur la conception du cahier des charges.

7. Décisions modificatives sur le budget communal :

DM N°04 : Travaux de rénovation des chainaux du bâtiment du Proxi

DI 2031-123	-5164.88 €
DI 2181/119	+5164.88 €

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

8. Subvention d'équipement :

Dans le cadre des écritures relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de l'éclairage public et de télécommunication réalisé avec une convention avec le SYDED, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les juridictions financières de contrôle exigent une délibération.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention d'équipement de 90 282.00 € au compte 204172 prévue dans la convention signée avec le SYDED dans le cadre du « Programme Syded 2011 »

La séance est levée à 09 h45.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 01 décembre 2014

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du TENNIS Club de Maiche qui remercie le Conseil Municipal pour le versement de la subvention de 105.00 €.

Information n°2 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la secrétaire actuellement en congé maternité qui souhaite prendre un congé parental à compter du 09 décembre 2014.

Information n°3 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'AMICALE DES DONNEURS DE SANG qui remercie le Conseil Municipal pour son initiative concernant la collecte qui a eu lieu à FRAMBOUHANS en décembre 2013.

Information n°4 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de l'employé embauché en contrat CAE, une nouvelle personne sera embauchée en CUI à compter du 08 décembre 2014.